

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN



VILLE DE TRANS-EN-PROVENCE

POLICE MUNICIPALE
Tél. 04.94.60.62.37
accueilpm@transenprovence.fr
AC/TL/IL

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°370/25
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT

- VU** l'article L. 2213-1 et l'article L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'accord implicite du Directeur des Services Techniques,
VU la demande de Madame Laura PLOMB – 36, rue de la treille – 83590 GONFARON.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter un l'emménagement.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Communale de prescrire toutes mesures utiles afin de maintenir le bon ordre, de préserver libre le stationnement sur la voie publique.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Afin de permettre un emménagement, le stationnement sera interdit du n°38 au n°40 rue nationale **du Jeudi 30 octobre de 12h00 à 18h00 au Vendredi 31 octobre 2025 de 09h00 à 18h00 sur deux emplacements.**

ARTICLE 2 : Les prescriptions du présent arrêté, seront rappelées aux usagers par des panneaux réglementaires qui seront placés à chaque extrémité des sections interdites. Mise en place de panneaux interdiction de circulation par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : La violation des présentes prescriptions sera passible des contraventions en vigueur et seront susceptibles de faire l'objet d'un P.V. par tous agents de la Force Publique.

ARTICLE 3 : Mme la Directrice Générale des Services de la Commune de Trans-en-Provence, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de la Commune de Trans-en-Provence, M. le Commissaire de Police de Draguignan, M. le chef de la Police Municipale de la Commune de Trans-en-Provence et tous agents de la Force Publique **sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché, conformément aux dispositions des articles L. 2122-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**

- Publication du :

**Fait à Trans-en-Provence,
Le 28/01/2025.**

